Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260320-DCM_20260320_1-DE

Délibération n° DCM_20260320-1 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD - K. STEPHEN

Absents:

Etaient absents excusés:

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....19

De votants :.....19

DCM_20260320-1 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-2 ;

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit Conseil, soit un effectif maximum de 5 adjoints pour la Commune d'Ercé-près-Liffré ;

Il vous est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE la création de 5 postes d'adjoints au Maire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bertrand CHEVESTRIER

MAIRIE ERCÉ PRÈS LIFFRÉ (ILLE-ET-VILAINE)